



Région
Hauts-de-France

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2021-021215
Dossier suivi par : Nathalie MANDARON
Tél : +33374271443
Mail : nathalie.mandaron@hautsdefrance.fr



Monsieur Claude BACHELET
Président
PETR Ternois 7 Vallées
8 place François Mitterrand
62130 SAINT POL SUR TERNOISE

Lille, le **30 AOÛT 2021**

Objet : RE : Demande d'avis du Conseil régional sur le projet PCAET porté par le PETR Ternois 7 vallées

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial du PETR Ternois 7 Vallées. Comme vous le savez, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts-de-France a été adopté le 3 août 2020 et il appartient à la Région de considérer la prise en compte par le PCAET des objectifs de ce schéma ainsi que la compatibilité avec ses règles.

J'ai noté que vous prévoyez en 2050 une réduction des consommations d'énergie de 44% et des émissions de GES de 76%. J'attire votre attention sur un objectif de réduction des consommations d'énergie en deçà de ceux du SRADDET ; votre stratégie globale de réduction des consommations d'énergie et de réduction des émissions de GES mériterait d'être précisée à l'aide des données en valeur absolue pour les différents secteurs d'activités et pour les années intermédiaires d'ici 2050, notamment pour 2030.

De même, si votre territoire envisage une décarbonation totale de sa production énergétique en 2050 et de devenir exportateur d'énergies renouvelables, la stratégie de développement du mix énergétique mérite d'être éclairée par les jalons à poser (en Gwh et par type d'énergie) pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2050 (et notamment pour 2030). Je vous rappelle que la règle 8 du SRADDET précise que pour favoriser leur acceptabilité, les projets doivent être menés en lien avec les acteurs locaux au travers notamment d'une démarche de concertation, de communication en amont et du recours à la participation citoyenne aux investissements.

Je note que l'industrie, le résidentiel et la mobilité représentent près de 76% des consommations d'énergie de votre territoire. D'où l'importance des partenariats que vous pourriez nouer avec les entreprises de votre territoire pour un engagement collectif sur les ambitions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES.

Concernant le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires, vous envisagez de massifier les rénovations performantes pour atteindre 25 000 rénovations en 30 ans. Cette perspective mériterait d'être jalonnée d'objectifs chiffrés annuels de rénovation pour la période intermédiaire, et que soit mise en place une gouvernance multi acteurs qui assurera l'animation et le suivi de votre stratégie.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Concernant la mobilité, les actions que vous envisagez dans le cadre de l'axe 2, sont compatibles avec les règles 30 et 31 du SRADDET. J'attire votre attention sur l'importance de mobiliser les entreprises à vos côtés pour viser la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES liées aux déplacements (fret et salariés). Par ailleurs et pour respecter la règle 3, en termes de transport logistique, je vous invite à intégrer dans vos réflexions la gestion du dernier km.

Etant donné le caractère rural du PETR, j'ai noté que votre stratégie d'adaptation repose également en grande partie sur le secteur agricole afin d'augmenter le stock de carbone en développant des pratiques agricoles durables.

J'ai remarqué également l'importance du travail envisagé avec les collectivités et l'ensemble des acteurs de l'urbanisme de votre territoire pour intégrer la stratégie du PCAET à l'échelle du SCOT et dans les PLUI.

Concernant l'amélioration de la qualité de l'air, vous avez fait le choix de calquer la stratégie territoriale sur la stratégie nationale et 9 actions sont identifiées pour permettre d'atteindre les objectifs. J'attire cependant votre attention sur les exigences complémentaires portées par le Plan de Protection de l'Atmosphère.

L'expérience montre que la réussite des objectifs Climat Air Energie nécessite de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives d'un territoire, d'où l'importance des moyens que vous pourrez consacrer à l'animation du PCAET, à sa gouvernance impliquant les acteurs des principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de GES, et notamment les industries et le secteur agricole, ainsi qu'au suivi des actions. Ce dispositif vous permettra chemin faisant de piloter le plan et d'ajuster collectivement les actions au regard de la trajectoire que vous poursuivez.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région qui, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tient aux côtés des territoires pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Guislain CAMBIER

Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles

